COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 3 avril 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 du mois d'avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE et Mme Hélène LEBLANC, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 7

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;
Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;
M. René MAGNON, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN ;
M. Cyril CAMU, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS ;
Mme Hélène CROMBEZ, qui donne procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Absente et non représentée : 1

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO (excusée).

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-30-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

N° DL09042025-30 : Constitution d'un groupement d'achats pour la Stratégie Accueil Plages

Rapporteur : Monsieur Hervé CAZENAVE

En 2020, les 3 communes de Lacanau, du Porge et de Lège Cap Ferret ont conduit en partenariat avec le GIP Littoral une étude prospective visant à définir une « stratégie d'accueil sur les plages soumises à pression métropolitaine ».

Le comité de pilotage final qui s'est tenu le 17 janvier 2022 a permis de valider une feuille de route autour de 4 axes de travail :

1/ Se doter d'une capacité de mesure de flux pour informer et piloter
2/ Répondre aux pressions et accompagner les évolutions par la construction partenariale des alternatives en matière d'offre
3/ Planifier les nouvelles offres de mobilités pour faciliter et fluidifier l'accès et préserver l'environnement
4/ Anticiper les besoins en matière de nouvelle offre de plage en portant et en incarnant une image nouvelle des plages

Sur le premier axe, les 3 communes ont souhaité en parallèle de l'étude, réaliser une première étape d'expérimentation, qui a conduit à mettre en œuvre un dispositif de comptage et de remontée d'informations. Le retour de l'expérimentation est synthétisé dans le rapport final de l'étude « Stratégie d'accueil des Plages de Gironde proches de la Métropole ».

Le comité de pilotage final a conclu sur la nécessité d'engager les suites opérationnelles et la mise en œuvre d'une partie du programme d'actions 2022. Sur les dispositifs de mesure et de remontée d'information, le comité de pilotage a souhaité que le dispositif puisse être ouvert à d'autres collectivités littorales.

Ainsi en 2022, les trois communes ont souhaité poursuivre le travail, et ont été rejointes par la commune de Carcans, dans le cadre d'un premier groupement de commande qui s'est déroulé sur trois années entre 2022 et 2024.

En 2024, la commune de La Teste-de-Buch a également bénéficié d'un accompagnement de la part du GIP Littoral pour la mise en œuvre de dispositifs similaires sur les plages océanes de la commune (Petit-Nice, Lagune et Salie Nord)

A l'issue du premier groupement, les cinq communes de Lacanau, Le Porge, Carcans, Lège Cap Ferret et La Teste-de-Buch souhaitent poursuivre cette opération pour la période 2025-2026, avec possibilité de renouvèlement sur 2027.

Les collectivités citées au-dessus et le GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine décident, dans un souci de cohérence technique, et afin de réaliser des économies d'échelle, de mener conjointement les opérations de passation des marchés publics ayant pour objet l'installation sur les différents sites de dispositifs de mesure de la fréquentation et de remontée d'informations.

La commune de Lacanau souhaite participer à ce groupement de commandes pour continuer à collecter des données de flux au droit du site de projet du pôle d'échanges multi-modal. Une première campagne en 2022 a en effet permis d'apporter des analyses intéressantes. La constitution d'un groupement d'achats doit permettre d'optimiser les coûts d'étude.

La proposition de convention définit également les relations techniques et financières pour l'exécution de ces missions :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-30-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre la mise en œuvre de l'étude prospective portant sur la définition de la stratégie d'accueil des plages de Gironde soumises à pression métropolitaine ;

CONSIDERANT que la Ville de Lacanau travaille, dans le cadre de ses plans-plages, à la qualification de l'accueil et que l'information des visiteurs constitue une part importante de l'accueil ;

CONSIDERANT l'intérêt de préciser les données de flux acquises en 2022 au niveau du site de projet du pôle d'échanges multi-modal actuellement objet d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE L'engagement de la commune dans un groupement de commande ayant pour objet l'installation sur les différents sites de dispositifs de mesure de la fréquentation et de remontée d'informations.

ARTICLE 2

APPROUVE le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande et tous autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : Notifié le : Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-30-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

- Le GIP Littoral assure la coordination du groupement de commande. Par ailleurs, il se charge en son nom propre et pour son propre compte de l'exécution de son marché.
- La commune de Lacanau se charge en son nom propre et pour son propre compte de l'exécution de son marché.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant

Maîtrise d'ouvrage	Actions	Montants prévisionnels 2025 (€HT)	Montants prévisionnels 2026 (€HT)
GIP Littoral	Outils de diffusion d'informations	8000	11 000
	Communication « Mes Plages Océanes »	10 000	3 000
Commune du Porge	Dispositif technique(capteur)	3 000	3 000
Commune de Lège Cap Ferret	Dispositif technique(capteur)	3 000	3 000
Commune de Carcans	Dispositif technique(capteur)	3 000	3 000
Commune de Lacanau	Dispositif technique(capteurs)	6 000	6 000
Commune de la Teste de Buch	Dispositif technique(capteurs)	15 000	15 000

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique

VU le plan guide de l'Aménagement Durable de la Station finalisé en 2018, ayant été suivi de l'adoption du Schéma des Mobilités alternatives à la voiture individuelle pour l'horizon 2030 par délibération n°DL05072021-06 du Conseil municipal du 5 juillet 2021,

Vu la délibération n°DL28112019-09 du Conseil Municipal de Lacanau du 28 novembre 2019 portant sur le premier conventionnement avec le GIP Littoral pour réaliser une étude prospective portant sur la définition de la stratégie d'accueil des plages de Gironde soumises à pression métropolitaine ;

VU le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement « trait de côte », et notamment son axe 2 - Expérimenter des premières actions de relocalisation d'activités et de biens publics, signé le 14 décembre 2021 en vertu de la délibération n°DL19112021-04 du Conseil municipal du 19 novembre 2021 ;

VU Le projet de convention constitutive d'un groupement de commande ayant pour objet l'installation sur les différents sites de dispositifs de mesure de la fréquentation et de remontée d'informations, transmis par le GIP Littoral Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 31 mars 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-30-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025